



Les Coteaux

Consultation publique

Règlement numéro 304 relatif au contrôle provisoire
prohibant l'exécution de travaux susceptible de créer des
besoins excédant la capacité du système d'égout

27 février 2024

Municipalité des Coteaux

Ordre du jour

- Objet de la consultation publique
- Survol du projet de règlement
- Mise en contexte
- Historique des démarches
- Présentation des données – Secteur Réjean-Boisvenu
- Présentation des données – Secteur Sauvé
- Prochaines étapes
- Période de questions

Objet de la consultation publique

- La présente consultation publique s'inscrit dans la procédure d'adoption du Règlement numéro 304 relatif au contrôle provisoire prohibant l'exécution de travaux susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'égout
 - L'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés à l'occasion d'une séance extraordinaire le 12 février 2024.
- L'article 29 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités un pouvoir de contrôle provisoire des interventions lorsqu'elles font face à des problèmes de capacité de leur système d'égout et d'assainissement des eaux;

Survol du projet de règlement

- Le présent règlement vise à protéger des refoulements d'égouts les constructions desservies par les stations de pompage Sauvé et Réjean-Boisvenu dont la capacité a été atteinte ou est en voie de l'être.
- Par conséquent, dans les secteurs Réjean-Boisvenu et Sauvé, est prohibé pour les bâtiments raccordés ou qui doivent être raccordés au réseau d'égout municipal, l'émission d'un permis de construction ou d'un certificat d'occupation visant :
 - Tout ajout d'unité de logement;
 - Tout ajout d'unité dans un établissement d'hébergement;
 - Tout ajout de local commercial ou industriel;
 - Tout agrandissement d'un bâtiment commercial ou industriel dont l'effet est d'augmenter la quantité d'eaux usées déversée à l'égout;
 - Tout prolongement de réseau d'aqueduc et d'égout.

Survol du projet de règlement (suite)

- Néanmoins, un permis de construction peut être délivré dans les cas suivants:
 - La reconstruction d'un bâtiment détruit ou endommagé si la reconstruction n'implique pas une augmentation du nombre de logements par rapport au bâtiment détruit ou endommagé;
 - La reconstruction d'un bâtiment détruit ou endommagé si la reconstruction n'implique pas une augmentation du nombre de locaux commerciaux ou industriels ou une augmentation de la superficie de plancher par rapport au bâtiment détruit ou endommagé;
 - Tout ajout d'un logement intergénérationnel dans un bâtiment résidentiel existant;
 - Tous travaux, ouvrages ou constructions visant à assurer la sécurité ou la protection du public effectués par la Municipalité, son mandataire, un gouvernement ou un mandataire de l'État;
 - La construction de 24 unités de logements sur le lot 6 390 006 donnant sur la rue Marcel-Dostie, et ce, en raison de la capacité résiduelle disponible au poste Sauvé ;
 - La construction de 42 unités de logements sur le lot 6 397 397 donnant sur la rue Sauvé, et ce, en raison de la capacité résiduelle disponible au poste Sauvé.

Mise en contexte

Mise en contexte

Le 16 février 2015, la Municipalité des Coteaux adoptait une résolution par laquelle elle s'engageait auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) à lui faire parvenir un Plan de gestion des débordements dans un délai maximal de trois (3) ans et d'assurer le suivi des mesures compensatoires décrites audit plan dans un délai maximal de cinq (5) ans suivant son approbation par le ministère;

- Des modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement et au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) sont venues changer la procédure exigée et il est maintenant requis qu'une attestation d'assainissement municipale (AAM) soit délivrée par le MELCCFP. Celle-ci prévoit la réalisation de programmes correcteurs incluant la réalisation des travaux de suivi des mesures compensatoires dans un délai établi par le ministère;
- La Municipalité a fait réaliser un plan de gestion des débordements sur l'ensemble du territoire décrivant les mesures compensatoires à réaliser sur le réseau d'égout sanitaire afin que les prolongements du réseau d'égout sanitaire n'occasionnent aucune augmentation de la fréquence des débordements.

Historique des démarches

Historique des démarches

- Campagnes de mesure de débits réalisées à différents moments dans l'ensemble des secteurs :
 - Printemps 2022
 - Été 2022
- Inspection par caméra télévisée dans l'ensemble des secteurs:
 - Automnes 2022 et 2023
- Tests à la fumée sur 15 km de conduites et tests de coloration dans 40 résidences
 - réalisés dans les secteurs Principale, Réjean-Boisvenu et Sauvé à l'été 2023
 - Aucune anomalie détectée par la firme
- Travaux de colmatage de 11 regards dans le secteur Sauvé, Principale et Réjean-Boisvenu
- Dépôt du plan de gestion de débordements aux membres du conseil en novembre dernier
- Adoption par les membres du conseil d'une séquence de travaux de 2023 à 2033

Liste de travaux à réaliser relative à l'attestation d'assainissement municipale (Résolution 23-12-8529)

- Séparation du réseau unitaire – rue Sauvé (2023),
- Augmentation de la capacité du poste Lippé et travaux connexes à l'usine (2025),
- Séparation du réseau unitaire, démolition des régulateurs de débit et nouveaux émissaires pluviaux – rue Lippé (2027),
- Séparation du réseau unitaire – rues transversales à Lippé (Duckett, Prieur, Asselin, Vernier, Doucet, Bray, Lefebvre, André, Lalonde) (2028),
- Séparation du réseau unitaire – rue Daoust (2029).

Une demande de report de normes a été transmise au ministère en février 2024. Ce report, s'il est approuvé, permettrait de réaliser l'ensemble de ces travaux au plus tard au 31 décembre 2030.

La Municipalité n'aura pas à compenser par débit ajouté, mais d'ici le 31 décembre 2030.

Liste de travaux à réaliser sur le réseau municipal

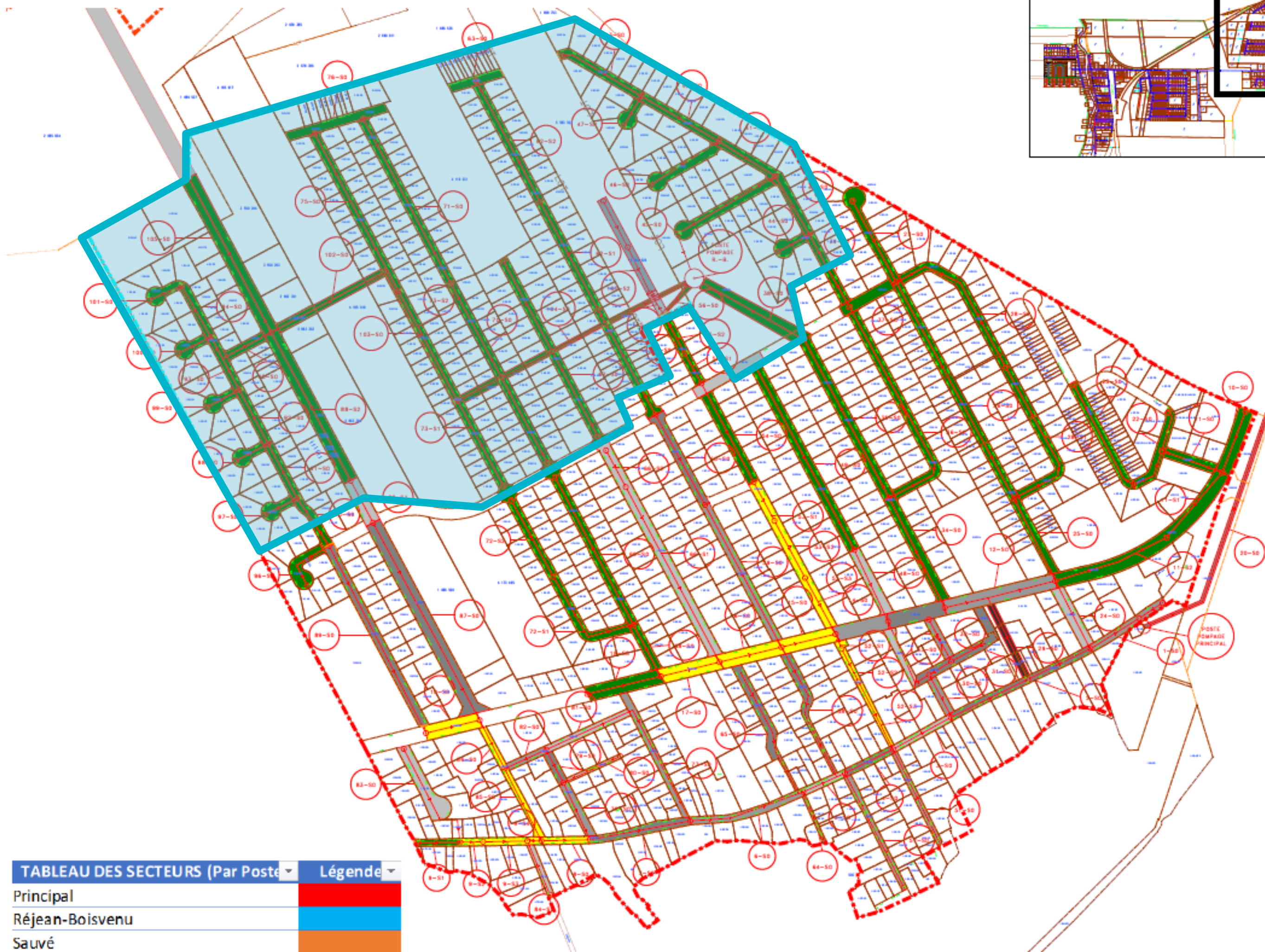
- Au-delà de la liste de travaux relative à l'attestation d'assainissement municipale, des travaux correctifs doivent être réalisés pour assurer une saine gestion des eaux usées et veiller à ce que nos équipements et nos infrastructures soient en mesure d'accueillir les eaux qui transigent dans notre réseau;
- La priorisation et la séquence de ces travaux peuvent être appelées à évoluer selon les analyses et les investigations à réaliser;
 - Cette priorisation sera réévaluée annuellement en fonction des résultats relatifs aux analyses et aux investigations requises pour préciser les travaux ne figurant pas dans la liste, faute d'information suffisante au moment de l'adoption de la présente résolution;
 - Cette priorisation pourrait être réévaluée en fonction des subventions et programmes gouvernementaux disponibles.

Poste de pompage/secteur	Travaux	Estimation	Financement/Subvention	Priorisation	Échéance
Lippé	Séparation du réseau unitaire – rue Sauvé	1 627 000.00 \$	Règlement d'emprunt, TECQ	Terminé	2023
Sauvé	Colmatage des regards	10 000.00 \$	Fonctionnement	Terminé	2023
Delisle	Séparation du réseau unitaire – Rue Delisle	975 000.00 \$	Règlement d'emprunt, PRIMEAU	2024	2024
Principale	Essais à la fumée	5 500.00 \$	Fonctionnement	2024	2024
Principale	Colmatage des regards	10 000.00 \$	Fonctionnement	Terminé	2024
Principale	Campagne de mesure de débit à la suite du colmatage	12 000.00 \$	Fonctionnement	mars-24	2024
Réjean-Boisvenu	Essais au colorant	10 000.00 \$	Fonctionnement	2024	2024
Sauvé	Inspection caméra	40 000.00 \$	Fonctionnement	2024	2024
Sauvé	Campagne de mesure de débit à la suite du colmatage	12 000.00 \$	Fonctionnement	mars-24	2024
Delisle	Séparation du réseau unitaire – rue Pauline	1 579 500.00 \$			2024
Lippé	Augmentation de la capacité du poste Lippé et travaux connexes à l'usine	1 500 000.00 \$		En premier	2025
Delisle	Nouveaux émissaires pluviaux	700 000.00 \$			2026
Sauvé	Travaux d'amélioration	A déterminer			2027
Lippé	Séparation du réseau unitaire, démolition des régulateurs de débit et nouveaux émissaires pluviaux – rue Lippé	4 950 000.00 \$		À la suite de l'augmentation du poste Lippé	2027
Lippé	Séparation du réseau unitaire – rues transversales à Lippé (Duckett, Prieur, Asselin, Vernier, Doucet, Bray, Lefebvre, Anc	6 510 000.00 \$		À la suite des travaux de la rue	2028
Réjean-Boisvenu	Travaux d'amélioration	A déterminer			2029
Lippé	Séparation du réseau unitaire – Rue Daoust	1 350 000.00 \$		À la suite de l'augmentation du poste Lippé	2029
Principale	Travaux d'amélioration	À déterminer			2030
Delisle	Séparation du réseau unitaire – rue Sonia	1 485 000.00 \$			2032
Delisle	Gainage du réseau unitaire – rue Sonia	250 000.00 \$			2032
Principale	Séparation du réseau unitaire – rue Principale	5 400 000.00 \$			2033

Total par	Delisle	Lippé	Principale	Réjean-Boisven	Sauvé	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
	4 989 500.00 \$	15 937 000.00 \$	5 427 500.00 \$	10 000.00 \$	62 000.00 \$	1 637 000.00 \$	2 644 000.00 \$	1 500 000.00 \$	700 000.00 \$	4 950 000.00 \$	6 510 000.00 \$	1 350 000.00 \$	- \$	- \$	1 735 000.00 \$	5 400 000.00 \$

Présentation des données

Secteur Réjean-Boisvenu



Ce document administratif contient des données préliminaires et est destiné à un usage restreint. Sa diffusion, sa reproduction ou sa transmission à des tiers sans autorisation préalable est strictement interdite, sauf indication contraire expresse. Les informations contenues dans ce document peuvent être incomplètes, sujettes à des changements ou à des erreurs. Il est recommandé de vérifier leur exactitude et leur actualité avant de les utiliser à des fins officielles ou de prise de décision.

TABLEAU DES SECTEURS (Par Poste)	Légende
Principal	
Réjean-Boisvenu	
Sauvé	

REV.	DESCRIPTION	DATE
SCAUX:		
 29, rue East Park, suite 200 Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J65 1P8 Tél.: (450) 371-8585 - Téléc.: (450) 377-1444		
CLIENT:		
 MUNICIPALITÉ LES COTEAUX		
PROJET:		
CAMPAGNE DE MESURE DE DÉBITS		
TITRE:		
PLAN D'ENSEMBLE BASSIN DE CHAQUE POSTE DE POMPAGE COTEAU-LANDING		
DESSINÉ PAR:	DATE:	
V. ROY-ROBIDOUX	08-03-2022	

Secteur Réjean-Boisvenu (capacité = 32,4 L/s)

- En temps sec, valeurs proches du théorique
- En temps de pluie, mesuré >> théorique ⇒ problème de captage

328 nouvelles unités prévues dans le secteur générant 9,61 L/s

- **DÉBIT À COMPENSER = 12.69 L/s (35,48+9,61-32,40)**

	Temps sec		Temps de pluie	
	Q _{moy.} (L/s)	Q _{pointe} (L/s)	Q _{moy.} (L/s)	Q _{pointe} (L/s)
Débit				
Mesuré (campagne)	3,90	7,84	7,69	35,48
Théorique (neuf)	3,29	8,00	3,71	8,42

Problématiques connexes découlant du poste de pompage Principale

- Refoulements fréquents dans le sous-sol d'une résidence de la rue Principale
 - Périodes de fonte
 - Périodes de forte pluie
- Solutions temporaires des dernières années
 - Flotte de niveau dans un regard en amont avec alarme
 - Travaux de pompage vers un regard pluvial
 - Débordements en cours de déclaration auprès du MELCCFP
- Solution permanente à réaliser dans les prochains mois
 - Inspection par caméra des installations sanitaires de la résidence réalisée à l'été 2023
 - Installation d'une pompe sanitaire au sous-sol de la résidence concernée sur la rue Principale

Présentation des données

Secteur Sauv 

préliminaires et est destiné à un usage restreint. Sa diffusion, reproduction ou sa transmission à des tiers sans autorisation préalable est strictement interdite, sauf indication contraire expresse. Les informations contenues dans ce document peuvent être incomplètes, sujettes à des changements ou à des erreurs. Il est recommandé de vérifier leur exactitude et leur actualité avant de les utiliser à des fins officielles ou de prise de décision.

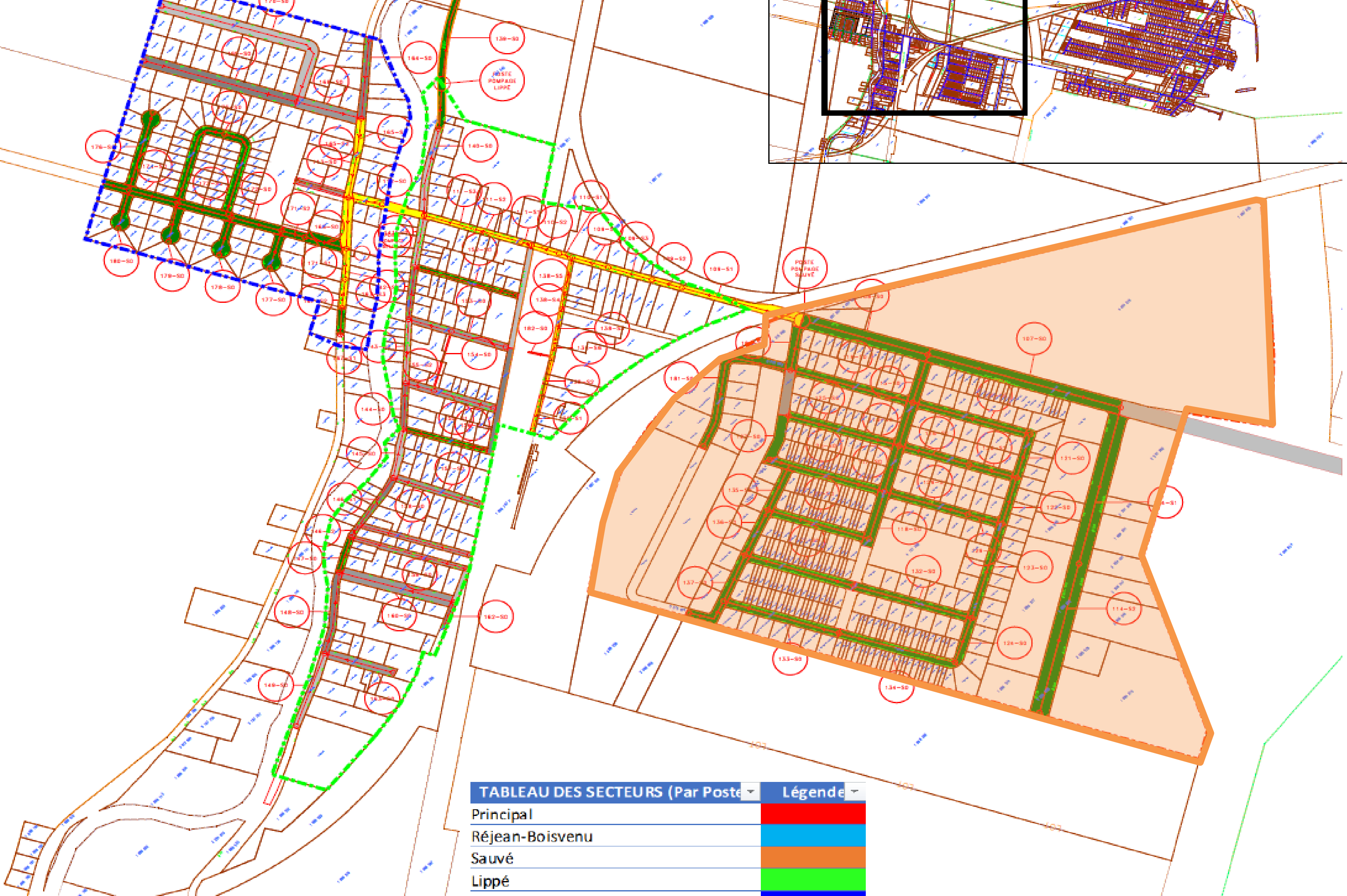


TABLEAU DES SECTEURS (Par Poste)	Légende
Principal	
Réjean-Boisvenu	
Sauvé	
Lippé	

REV.	DESCRIPTION
SCAUX:	

SHELLE
GROUPE-CONSEIL

29, rue East Park, suite 200
Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6S
Tél.: (450) 371-8585 - Téléc.: (450) 371-8586

CLIENT:  MUNICIPALITÉ LES COTEAUX

PROJET: CAMPAGNE DE MESURE DES DÉBITES

TITRE: PLAN D'ENSEMBLE BASSIN DE CHAQUE POSTE DE POISSONNAGE COTEAU-STATION

DESSINÉ PAR: V. ROY-ROBIDOUX DATE:

CONCEPTEUR: C. BURNS, Ing. ÉCHELLE:

DIRECTEUR DE PROJET: No. PROJET:

Secteur Sauv  (capacit  de 50 L/s*)

- Temps sec : d bit mesur  >> th orique \Rightarrow Probl me d'infiltration
- Temps de pluie : Tr s long avant de revenir aux valeurs en temps sec \Rightarrow Captage + Infiltration   court & long termes

Capacit  r siduelle = 1.83 L/s

709 nouvelles unit s pr vues dans le secteur g n rant 26,08 L/s

- **D BIT   COMPENSER = 24.25 L/s**

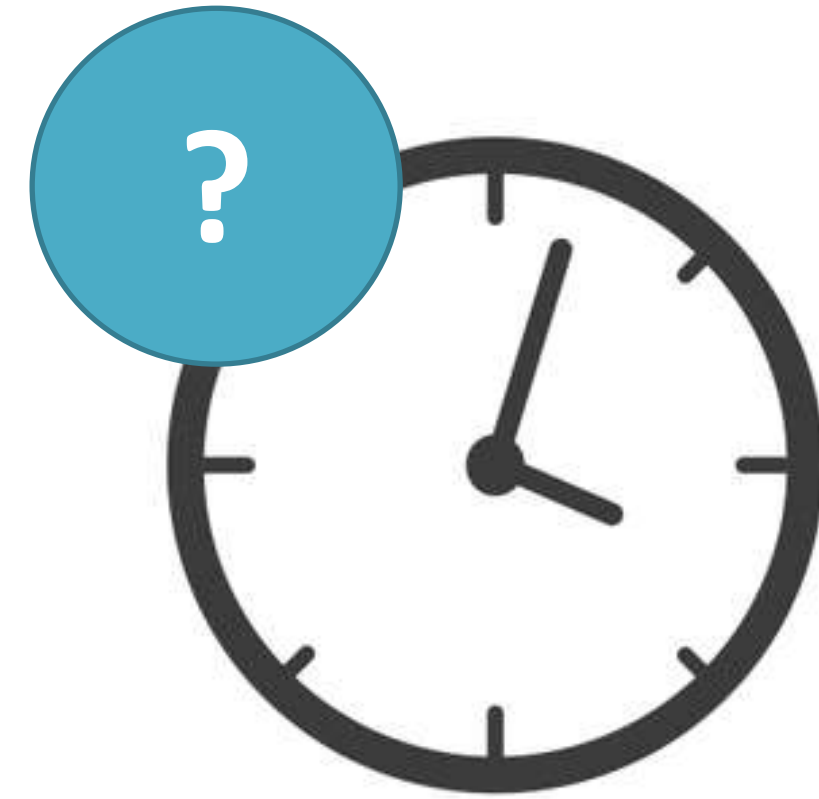
D�bit	Temps sec		Temps de pluie	
	Q _{moy.} (L/s)	Q _{pointe} (L/s)	Q _{moy.} (L/s)	Q _{pointe} (L/s)
Mesur� (campagne)	15,23	26,03	22,19	<u>48,17</u>
Th�orique (neuf)	3,79	12,78	4,46	13,44

***selon plan de r habilitation du poste, datant de 2016**

Prochaines étapes

Prochaines étapes et échéancier visé

- Mars à avril:
 - Campagne de mesure de débit secteurs Réjean-Boisvenu et Sauvé
 - Mesurer les impacts des réparations de regards
 - Cibler précisément des sous-secteurs problématiques (grandes surfaces imperméables, drains de toit)
 - Modélisation du réseau et analyse du secteur Réjean-Boisvenu
 - Préciser le modèle actuel et l'impact des nouvelles unités sur le réseau
- Mai à juillet:
 - Décision du conseil de reconduire, modifier ou abroger le RCI en fonction des résultats d'analyses présentées.
 - Travaux d'installation d'une pompe au sous-sol de la résidence de la rue Principale
 - Éliminer les débordements non autorisés



Période de questions

1. Levez-vous.
2. Identifiez-vous.
3. Posez votre question respectueusement, de façon claire et concise.